



LETTRE DES DÉPUTÉ.E.S COMMUNISTES

et des député.e.s des Outre-mer membres du groupe GDR

LE PEUPLE CONTRE-ATTAQUE

À quelques jours de l'examen de la réforme des retraites dans l'hémicycle, les Français étaient 72% à s'y opposer. Un chiffre en hausse de 13% par rapport à la semaine précédente au cours de laquelle le gouvernement a dévoilé son projet. Autrement dit, plus on en sait long sur son contenu, moins on en veut ! Les retraités eux-mêmes, selon le sondage Elabe paru le 25 janvier, sont désormais majoritairement opposés à cette réforme (59%).

Rien d'étonnant, tant cette réforme est à la fois brutale, injuste, inutile et illégitime.

Brutale car si elle était votée, elle s'appliquerait immédiatement aux futurs retraités, ceux dont la retraite est tellement proche que leur pot de départ est déjà organisé ou presque !

Injuste car elle va pénaliser de manière plus cruelle encore les personnes aux carrières hachées, celles qui ont travaillé le plus dur et le plus longtemps.

Inutile car le déficit transitoire de

la caisse de retraite n'est pas dû à des dépenses excessives mais à des recettes insuffisantes imputables à la politique du gouvernement qui a fait des exonérations de cotisations un véritable mantra, asséchant méthodiquement les ressources de la Sécurité sociale.

Illégitime enfin, car les électeurs ayant permis l'élection d'Emmanuel Macron sont des centaines de milliers à ne l'avoir fait que pour empêcher l'extrême-droite d'accéder au pouvoir et la mort dans l'âme. Depuis l'Espagne, alors que des manifestations d'ampleur réunissaient 2 millions d'opposants à sa réforme, Emmanuel Macron prétendait pourtant sans rougir qu'elle avait été « démocratiquement présentée, validée »... Pathétique.

Et quel symbole d'avoir préféré être hors du pays quand le peuple envahissait la rue... car le peuple contre-attaque : les mobilisations d'ampleur qui ont eu lieu les 19 et 31 janvier sont les plus importantes de ces trente dernières années ! Elles révèlent la lucidité du peuple

sur la rupture civilisationnelle que représente l'allongement du temps de travail et sa détermination à la refuser. Ce refus d'une réforme régressive, qui provoquera de manière certaine la souffrance de millions de Françaises et Français, doit continuer de s'amplifier et nous appelons chacun et chacune à y prendre part à sa mesure.

Nourris de votre volonté de ne pas voir cette réforme entrer en vigueur, nous faisons entrer la colère qui gronde dans la rue jusque dans l'hémicycle. C'est au peuple qu'il revient de décider de l'avenir de notre système de retraites tant les enjeux pour notre société sont immenses. Nous en sommes profondément convaincus et c'est pourquoi nous mènerons jusqu'au bout la bataille que portent les forces progressistes pour un référendum.

André Chassaigne,

Président du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine



UNE RÉFORME INUTILE, INJUSTE ET INEFFICACE

Le Conseil d'orientation des retraites, le COR, l'a dit : rien n'oblige à cette réforme qu'une large majorité de Français et l'ensemble des syndicats rejettent. Mais le président de la République, fidèle à sa volonté de dégrader le droit à la retraite, a une obsession : faire passer en force, et vite, son projet de régression sociale. Décryptage.

Le système des retraites n'est pas en danger. L'argument du gouvernement est de présenter la réforme comme une nécessité pour sauver le régime par répartition. Or, le COR souligne qu'il n'y a pas de « dynamique non contrôlée des dépenses de retraites ». Mieux, en 2022, le système est excédentaire de plus de 3 milliards grâce à la reprise de la croissance. Le solde global des régimes de retraite devrait effectivement se dégrader dès 2023 mais de façon transitoire et son retour à l'équilibre est projeté vers le milieu des années 2030.

Le véritable objectif n'est pas de sauver le système des retraites mais de réduire les dépenses publiques afin de répondre aux injonctions de l'Europe et de son Pacte de stabilité. Mais c'est aussi pour compenser les baisses d'impôts aux entreprises, comme l'a clairement assumé Bruno Le Maire lui-même. Le projet de loi de finances pour 2023 va dans ce sens et montre le lien d'ensemble de toutes les politiques de régression sociale entamées sous ce quinquennat : réforme des retraites, réforme de l'assurance chômage et maîtrise des dépenses de santé.

Selon le gouvernement, la seule solution est de travailler plus longtemps pour réduire les pensions et

générer davantage de recettes par les cotisations sociales des Français. Mais plusieurs études montrent le caractère limité, voire quasi nul, en termes d'économies du scénario envisagé par le gouvernement, notamment à cause de dépenses sociales supplémentaires. Car avec cette réforme, l'espérance de vie en bonne santé va continuer de diminuer pour les plus modestes et plus d'un million de Français, âgés de 55 à 64 ans, risquent de se retrouver dans une grande précarité, allocataires du RSA ou en invalidité.

Le report de l'âge légal de départ de 62 à 64 ans ne serait pas négociable. Avec cette mesure largement contestée, le gouvernement compte accélérer le calendrier de la réforme Touraine qui prévoit d'augmenter progressivement le nombre de trimestres ouvrant droit

Cette réforme des retraites n'est pas un problème d'argent mais un choix de société.

à une retraite à taux plein, à raison d'un trimestre par an pour arriver à 172 trimestres (43 ans) en 2035. Pas assez rapide pour le gouvernement qui veut atteindre les 172 trimestres dès 2027. Avec le système actuel, il est possible de partir à 64 ans avec une surcote. Avec la réforme, il faudra cotiser plus, 2 ans supplémentaires, pour partir à 64 ans sans surcote !

Repousser l'âge de départ, c'est prendre le risque de paupériser



les plus âgés. C'est déjà ce qui se passe partout en Europe où une telle mesure est appliquée. En Allemagne ou en Pologne, le report de l'âge de départ a une conséquence directe : 20 à 50% des retraités ont un revenu inférieur de 60% au revenu médian. Pourquoi ? Car beaucoup, brisés par le travail, ne peuvent pas aller jusqu'à l'âge légal et partent à la retraite avec des pensions incomplètes. Par ailleurs, en France, le taux d'emploi des « séniors » chute à 35,5% pour la tranche 60-64 ans et une partie d'entre eux se retrouvent en sous-emploi, en contrat temporaire et à temps partiel.

Quid de la pénibilité ? Le gouvernement prétend vouloir mieux prendre en compte la pénibilité mais il pourrait commencer par réintégrer les 4 facteurs de risques qu'il a supprimé en 2017 : manutention manuelle des charges, postures

pénibles, vibrations mécaniques et agents chimiques dangereux. Plus inquiétant, les modalités de calcul de la pénibilité ne font pas partie du texte de loi qui a été présenté et ne seront donc pas examinées par le Parlement. Contre toute attente, elles feront l'objet de futurs décrets dont on ignore les contenus.

Un autre leitmotiv du gouvernement est de supprimer progressivement les régimes dits « spéciaux ». Toute embauche à compter du 1^{er} septembre 2023 se fera sous le régime général. Les régimes concernés sont la RATP, la branche des industries électriques et gazières (IEG), les clercs et employés de notaires, les personnels de la Banque de France et les membres du Conseil économique social et environnemental (CESE). L'objectif du gouvernement n'est pas nouveau : passer d'une véritable compensation de la pénibilité et des contraintes d'exer-

cice (missions de service public, astreintes) garantie par des droits collectifs à une prévention-réparation des risques individualisés.

L'exécutif met en avant la revalorisation à 1 200 € brut des petites pensions pour redorer l'image de sa réforme. Annoncée comme une mesure phare de la réforme, cette disposition va, en réalité, profiter à très peu de retraités. Tout d'abord, elle ne devrait concerner que les retraités à venir et surtout ayant une carrière complète. Par ailleurs, porter à 85% du SMIC les retraites les plus faibles n'est pas négligeable mais au regard du seuil de pauvreté fixé à 1 102 € par mois, une retraite minimale égale au SMIC aurait fait sens. De plus, ce n'est pas une avancée sociale voulue par le gouvernement puisqu'en réalité, une telle disposition est prévue par la réforme des retraites de 2003 mais n'a jamais été mise en œuvre.

Bref, cette réforme est inutile car il n'y a pas de dérapage des dépenses de retraite. Elle est injuste car ce seront les salariés les plus modestes, et d'abord les femmes, qui vont encore y perdre. Enfin, elle est inefficace car « s'il s'agit de trouver 8 à 9 milliards, les 80 milliards de dividendes versés par les entreprises du CAC 40 sont là pour nous rappeler qu'un autre partage des richesses est possible » comme l'a rappelé Nicolas Sansu lors des questions au gouvernement du 17 janvier dernier. ♦

ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE

- Si les Français vivent plus longtemps, leur espérance de vie en bonne santé stagne depuis 10 ans. Elle s'élève à 64,1 ans pour les femmes et à 62,7 ans pour les hommes. Ainsi la France est légèrement en-dessous de la moyenne de l'Europe des 27 mais largement en-dessous de pays comme l'Allemagne, l'Italie ou la Suède.
- Prolonger l'âge de départ à la retraite se heurte aux difficultés du maintien dans l'emploi des Français de plus de 50 ans, près d'un travailleur sur 2 à partir de 54 ans n'étant plus en emploi et un tiers des plus de 61 ans n'étant ni en emploi, ni en retraite.
- La réforme des retraites ne va pas corriger les nombreuses inégalités hommes/femmes du système actuel, pire elle pourrait les aggraver. Aujourd'hui, les femmes liquident leurs droits à la retraite en moyenne 7 mois après les hommes, celles-ci ayant plus fréquemment que les hommes des interruptions de carrière ou recours au travail partiel. De plus, le niveau de pension de retraite est historiquement inégalitaire, notamment à cause des écarts de salaires. En 2020, la pension moyenne d'une femme s'élevait à 1 154 € nets par mois contre 1 931 € pour un homme, soit un écart de 40%.



LE GOUVERNEMENT À LA MANŒUVRE

Brutale. Voilà résumée en un mot la méthode du gouvernement pour imposer sa réforme des retraites. En choisissant un projet de loi de financement de la Sécurité sociale rectificatif comme véhicule législatif, le gouvernement a tendu un piège aux oppositions, contraintes dès lors dans leurs dépôts d'amendements et en temps de débats.

Le 10 janvier, lors des questions au gouvernement, et quelques heures avant l'annonce de la réforme des retraites par l'exécutif, André Chassaigne a interpellé la Première ministre pour lui demander de renoncer à son texte et de changer de méthode. « Si vous persistez en dépit du bon sens, nous n'osons imaginer que vous nous empêcherez d'en débattre et de formuler des propositions pour améliorer notre système de retraite par répartition. C'est pourtant bien ce que vous ferez si vous choisissez de présenter votre réforme dans le cadre d'un projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) rectificatif. Ce serait une manœuvre grossière, digne d'ennemis de la démocratie. »

Une manœuvre permettant de profiter des délais constitutionnels imposés pour son examen et d'empêcher, ainsi, les oppositions de mettre en débat leurs propositions sous peine de voir le projet appliqué par ordonnances. En effet, l'examen d'un budget de financement de la Sécurité sociale est encadré par l'article 47-1 de la Constitution qui implique un délai de 20 jours, et pas un de plus, en première lecture à l'Assemblée, faute de quoi le gouvernement a la possibilité de transmettre son



texte initial au Sénat qui, lui, dispose de 15 jours pour l'examiner. Si une commission mixte paritaire entre les deux chambres n'aboutit pas à un accord, une seconde lecture est possible, mais au-delà de 50 jours sans adoption par le Parlement, le gouvernement peut mettre en œuvre sa réforme par ordonnances.

Par ailleurs, plusieurs mesures de justice sociale ne figurant pas dans le texte présenté, elles pourraient être adoptées par décret. C'est le cas, par exemple, d'une partie des mesures en faveur d'une meilleure prise en charge de la pénibilité ou encore des carrières longues. Or, un décret reste un décret et peut réserver des surprises voire n'être jamais pris. Sans oublier que passer par un PLFSS rectificatif permet aussi au gouvernement d'avoir recours à un nouveau 49-3. « Vous avez peur de l'opposition unanime de tous les syndicats et de près de 85 % de la population à travailler plus longtemps » a pesté André Chassaigne avant d'ajouter : « Renoncez à votre réforme ! Si vous ne le faites pas, nous porte-

rons l'exigence d'un référendum afin qu'en définitive, ce soit le peuple qui tranche ! » ♦

RETRAITES : LA PAROLE AU PEUPLE !

A notre initiative, 98 députés de la Nupes ont déposé le 23 janvier une motion référendaire pour obtenir du président de la République l'organisation d'un référendum sur son projet de réforme des retraites. Il faut que le peuple s'exprime, un référendum relève d'une véritable obligation démocratique. Alors que notre motion devait être débattue dans l'hémicycle le 6 février, le Rassemblement national - qui avait déposé une motion signée de 60 députés seulement et après la nôtre - et la majorité ont contourné le règlement de l'Assemblée pour imposer un tirage au sort dont le RN est sorti gagnant. Cette manœuvre scandaleuse pour donner sa chance au RN est une honte démocratique et révèle la peur de la majorité de voir notre motion adoptée et la parole rendue au peuple. Nous avons contesté la validité de cette décision et dénoncé la collusion entre la majorité et le RN pour écarter notre motion, seule à même d'aboutir à un référendum.

Pour un système de retraites solidifié, sortir de la logique d'austérité et d'exonération sociale

Vous avez déposé une proposition de loi « Pour une retraite universellement juste » au même moment où le texte du gouvernement est examiné, pourquoi ?

La réforme déposée par le gouvernement d'Emmanuel Macron constitue une régression civilisationnelle sans précédent. Il prévoit de dégrader notre droit à la retraite. Ainsi, les Français partiront nettement plus tard, en se faisant voler leurs meilleures années de retraite. C'est une réforme injuste, violente et régressive. Une inquiétude et une colère profonde s'expriment partout dans le pays, toutes générations confondues. L'exécutif n'a pas de majorité populaire sur ce texte. Il doit en prendre la mesure et renoncer à sa réforme. Les dernières mobilisations partout en France ont démontré l'opposition massive à cette réforme. Avec les députés communistes et ultra-marins de la Gauche démocrate et républicaine, nous avons des solutions et nous avons voulu les matérialiser dans une proposition alternative à celle du gouvernement ; une proposition qui sort de la logique d'austérité et d'exonération sociale. Les ressources existent pour garantir des retraites dignes et promouvoir les dispositifs de solidarité.

Quelles sont les grandes lignes de votre proposition de loi ?

C'est une réforme qui améliore le droit solidaire à la retraite et le



« LES RESSOURCES EXISTENT POUR GARANTIR UN VRAI DROIT À LA RETRAITE SOLIDAIRE. »

conforte. Elle garantit un système à « prestations définies », fondé sur la solidarité intergénérationnelle qui assure un bon taux de remplacement prévisible pour tous dès le début de carrière. Elle prévoit également de mieux reconnaître les qualifications et le travail, en prenant en compte dans la carrière complète les périodes de formation. Elle corrige les inégalités hommes/femmes présentes dans le monde du travail en prenant mieux en compte les écarts de salaires, les carrières courtes et les interruptions d'activité - tout en continuant à lutter contre ces inégalités elles-mêmes. Elle harmonise vers le haut les droits à la retraite des différents

régimes. Elle ambitionne de garantir le niveau de vie des retraités actuels à travers plusieurs mesures favorables à leur pouvoir d'achat.

Notre pays a-t-il les moyens de financer votre proposition de loi ?

Le gouvernement joue la dramatisation outrancière de la situation financière du système de retraite. Le Comité d'orientation des retraites (COR) indique clairement que l'on peut faire face au déficit sans dégrader le droit à la retraite. Selon le COR, le solde global des régimes de retraite devrait « se dégrader sensiblement » dès 2023 et son retour à l'équilibre reste toujours projeté « vers le milieu des années 2030 ». Un ensemble de mesures peut permettre de financer une amélioration du droit à la retraite. Il est urgent de revoir les exonérations de cotisations massives et sans conditions, de mettre fin à la politique de « modération salariale » et de réduction du sempiternel « coût du travail ». Il faut augmenter les salaires et donc les cotisations, stopper la politique de précarisation de l'emploi, améliorer les carrières, appliquer réellement l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Enfin, il est urgent de faire cotiser les revenus du capital au même niveau que les salaires. Et je ne parle même pas de la dette que l'Etat fait peser sur la Sécurité sociale à travers la Caisse d'amortissement de la dette sociale. Les ressources existent pour garantir un vrai droit à la retraite solidaire. ♦



LIBERTÉ DES MÉDIAS



© Brett Sayles - pexels

Le 17 janvier dernier a été examinée une proposition de résolution visant à faire évoluer le droit européen en matière de liberté des médias. Il y a nécessité d'agir pour préserver l'indépendance des journalistes et des rédactions. Trois amendements de Soumya Bourouaha et Stéphane Peu ont été adoptés et ont permis de renforcer ce texte sur trois points essentiels : protéger les sources, lutter contre les procédures-bâillons et mettre fin à la concentration des médias dans les mains des puissances de l'argent. Toutefois, le texte n'a pas répondu à toutes nos attentes, en particulier pour garantir un financement juste de l'audiovisuel public. Pour nous, l'indépendance de celui-ci vis-à-vis du pouvoir politique est un impératif et certains modes de financement ne peuvent être acceptés. Sans avancée sur ce point, nous avons été contraints de nous abstenir.

ÉNERGIE : POUR UN RETOUR DES TARIFS RÉGLEMENTÉS

À l'initiative de Sébastien Jumel, nous avons déposé courant janvier une proposition de loi, co-signée par plus de 100 députés issus de différents rangs de l'Assemblée nationale, pour mettre fin à l'explosion des coûts de l'énergie en rétablissant des tarifs réglementés de vente de l'électricité et du gaz pour tous, professionnels, collectivités et ménages. Une mesure de protection qu'André Chassaigne avait rappelée début janvier, lors de la première semaine de contrôle de l'année, où à l'occasion d'un débat sur les oubliés du bouclier

énergétique, il avait pointé qu'il n'était pas soutenable d'élargir chaque semaine les mesures de compensations tarifaires et dans le même temps, de refuser le retour des tarifs réglementés. La même semaine, un débat sur la mise en œuvre des mesures de soutien face à l'augmentation des coûts de l'énergie avait également permis à Hubert Wulfranc et Jean-Marc Tellier d'insister sur la nécessité de sortir de la logique du coup par coup, non seulement coûteuse pour les finances publiques mais aussi inefficace.



© Magda Ehlers - pexels

Et Fabien Roussel d'abonder plus récemment, lors des questions au gouvernement du 24 janvier : « Les Français et les entreprises ne veulent pas vivre – ou plutôt survivre – avec des aides ». Les tarifs réglementés de vente ont démontré durant des années leur efficacité pour réguler les prix et limiter l'inflation ; il est urgent de s'en servir pour protéger les Français.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Alors que le gouvernement s'apprête à mettre en œuvre une réforme désastreuse du lycée professionnel, nous avons organisé le 9 janvier dernier un débat en présence d'intervenants extérieurs : Sigrid Gerardin du SNUEP FSU, Prisca Kergoat, sociologue et Christophe Doré, président de la CMA Normandie et l'Unec. Le constat est sans appel : la réduction du nombre d'heures de cours au profit d'heures de stages en entreprise privera les élèves d'une année d'apprentissage et affaiblira la qualité de la formation et le diplôme obtenu. « Nous voulons non pas d'un lycée qui forme à des tâches précises, à

un poste de travail précis pour une entreprise précise, mais d'un lycée qui donne accès à une formation complète et permette aux élèves d'intégrer n'importe quelle entreprise et, surtout, de s'y épanouir » a réaffirmé Soumya Bourouaha. Le monde de l'entreprise ne présente pas le même niveau d'exigence que l'école en matière d'encadrement, de formation et de bienveillance face à de jeunes élèves. « Nous croyons au lycée professionnel, qui se trouve au carrefour d'enjeux sociaux et éducatifs » a rappelé Pierre Dharréville. À condition toutefois de lui en donner les moyens.

CONSOMMATION

Le 18 janvier dernier, nous avons été appelés à nous exprimer sur un texte visant à sécuriser l'approvisionnement des Français en produits de grande consommation. Derrière un intitulé prometteur, il s'agissait en réalité d'apporter des correctifs aux lois Egalim 1 et 2 pour tenir compte du contexte instable et fortement inflationniste dans lequel se déroulent actuellement les négociations commerciales entre les fournisseurs et la grande distribution. Si nous avons jugé ce texte très insuffisant, nous l'avons toutefois voté, considérant qu'il contribuait « à atteindre un objectif que nous soutenons : la lutte contre les pratiques toujours aussi carnassières des acteurs de la grande distribution » comme l'a justifié Yannick Monnet lors de l'explication de vote.

L'ÉCOLE EN DÉBAT



© Pixabay

Lors de la semaine de contrôle, un débat sur l'école de la République a été proposé par le Rassemble-

19 ET 31 JANVIER, RETOUR EN IMAGES SUR DES MANIFESTATIONS HISTORIQUES !



ment national. Pour l'extrême droite, la crise de l'école serait due à un prétendu manque d'autorité, au non-respect de la laïcité ou à d'autres raisons inspirées par les fantasmes identitaires. Comme l'a rappelé Elsa Faucillon, dans le programme du RN, les élèves pourraient choisir la voie professionnelle dès la 5^{ème} et il serait mis fin à l'école gratuite pour les enfants étrangers. « En un mot, l'école de l'extrême droite est une école étreignée, réservée aux enfants bien nés » s'est-elle insurgée. Nous sommes fermement opposés à cette vision de l'école, comme à l'instauration de l'uniforme à l'école que l'extrême droite avait inscrit à l'ordre du jour de sa niche parlementaire du 12 janvier et qui, sous couvert d'égalité, cache en réalité une conception réductrice de l'individu et de l'école.

ACCÈS AUX SOINS

Le 18 janvier nous avons examiné une proposition de loi portant sur

l'amélioration de l'accès aux soins. L'objectif de ce texte est de faire face, à court terme, à la pénurie de médecins et d'améliorer, autant que faire se peut, la situation dans les déserts médicaux. Un objectif louable mais qui cherche à conjurer les conséquences d'un système sans jamais le remettre en cause. La principale mesure de ce texte est de confier de nouvelles fonctions aux infirmiers en pratique avancée (IPA). Avec un réel risque de transformer les IPA en substituts des médecins manquants. Ainsi, en autorisant les IPA à pratiquer la primo-prescription, on change la nature de leurs fonctions. Sans nier les quelques avancées bienvenues sur le terrain, nous avons estimé que cette proposition de loi comportait plus de solutions au rabais que des vraies réponses de fond, et donc durables, en matière de politique de santé. Nous nous sommes abstenus.

PLUS DE TRANSPARENCE AUTOUR DES GRANDES MANIFESTATIONS SPORTIVES

Si sur le terrain le spectacle a été au rendez-vous, la Coupe du monde de football 2022 au Qatar a laissé derrière elle un goût amer et reste entachée de ses conditions d'attribution, des conditions de travail déplorables pour les ouvriers sur les chantiers et de scandales sociaux et écologiques. Il faut tirer des leçons de cette Coupe du monde et agir pour sortir le football, mais aussi le sport en général, des griffes de la corruption et des intérêts géopolitiques. Une meilleure régulation et plus de transparence dans les conditions d'attribution et d'organisation, c'est tout le sens de la proposition de résolution en faveur de la création d'une agence mondiale indépendante d'attribution des grands événements sportifs internationaux, que nous avons déposée le 17 janvier dernier.



#AGENDA

FEV. 2023 REFORME DES RETRAITES

Le projet de réforme des retraites est examiné dans le cadre d'un projet de loi de financement de la Sécurité sociale rectificatif (PLFSSR) dont les conditions d'examen sont régies par l'article 47-1 de la Constitution qui stipule qu'en première lecture, l'Assemblée dispose de 20 jours entre le dépôt et la fin de l'examen du texte. Le projet de réforme des retraites est donc examiné selon le calendrier suivant :

30 janvier : début de l'examen en commission

1^{er} février : fin de l'examen en commission (4997 amendements n'ont pas pu être examinés et l'article 7 sur le report de l'âge légal à 64 ans n'a pas pu être abordé)

6 février : début de l'examen en séance

17 février : fin des débats et transmission du texte au Sénat

12 et 13 mars : fin de l'examen au Sénat et retour du texte à l'Assemblée

Nous avons beaucoup de choses à dire en peu de temps. La course de vitesse est enclenchée à l'Assemblée comme dans la rue. Alors que le gouvernement mise sur l'essoufflement des députés, des syndicats et des Français, c'est tout le contraire qui se passe. Au fur et à mesure que le débat avance, les enquêtes d'opinion se dégradent, l'opposition affûte ses arguments et la rue s'embrase. Le 19 janvier, les Français étaient 2 millions selon les syndicats à manifester leur refus de cette réforme et près de 3 millions le 31 janvier. Deux nouvelles journées de mobilisation sont d'ores et déjà annoncées les 7 et 11 février prochains, d'autres suivront.



André CHASSAIGNE
Président de groupe
député du Puy-de-Dôme



Soumya BOUROUAHA
députée de Seine-Saint-Denis



Pierre DHARRÉVILLE
député des Bouches-du-Rhône



Elsa FAUCILLON
députée des Hauts-de-Seine



Sébastien JUMEL
député de Seine-Maritime



Jean-Paul LECOQ
député de Seine-Maritime



Yannick MONNET
député de l'Allier



Stéphane PEU
député de Seine-Saint-Denis



Moétai BROTHESON
député de Polynésie



Jean-Victor CASTOR
député de Guyane



Steve CHAILLOUX
député de Polynésie



Emeline K/BIDI
députée de la Réunion



Karine LEBON
députée de la Réunion



Fabien ROUSSEL
député du Nord



Nicolas SANSU
député du Cher



Tématai LE GAYIC
député de Polynésie



Frédéric MAILLOT
député de la Réunion



Marcellin NADEAU
député de la Martinique



Davy RIMANE
député de Guyane



Jiovanny WILLIAM
député de la Martinique



Jean-Marc TELLIER
député du Pas-de-Calais



Hubert WULFRANC
député de Seine-Maritime



SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ



groupe-communiste.assemblee-nationale.fr

NOUS JOINDRE

✉ 126, rue de l'Université
75 007 Paris

@ groupe.gdr@assemblee-nationale.fr
01 40 63 60 81

